



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-huitième session**  
Point 117 c) de l'ordre du jour

### **Questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

**La situation des droits de l'homme au Myanmar**

#### **Rapport du Secrétaire général**

##### *Résumé*

Le rapport qui suit est un additif au rapport daté du 28 août 2003 (A/58/325) que le Secrétaire général a consacré à la situation des droits de l'homme au Myanmar, pour relater les efforts de bons offices qu'il a récemment déployés pour tenter de faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation dans ce pays, notamment la mission effectuée du 30 septembre au 2 octobre 2003 par son Envoyé spécial.



## **I. Introduction**

1. En application de la résolution 57/231 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002, le Secrétaire général a poursuivi ses contacts avec les autorités du Myanmar en correspondant avec le nouveau Premier Ministre, le général Khin Nyunt, qui lui a écrit pour lui communiquer la « feuille de route en sept étapes vers la démocratisation » annoncée par son gouvernement le 30 août. Le 30 septembre, le Secrétaire général a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Win Aung, qui était à New York pour le débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

2. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Razali Ismail, s'est rendu à Yangon pour une onzième mission du 30 septembre au 2 octobre. Il y a rencontré le général Khin Nyunt, le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur, et Khin Maung Win, Vice-Ministre des affaires étrangères. Le dernier jour, il s'est rendu auprès du général en chef Than Shwe, Président du Conseil national pour la paix et le développement. Le 1er octobre, l'Envoyé spécial a rencontré Daw Aung San Suu Kyi à la résidence de cette dernière. Il s'est entretenu séparément avec des représentants des ethnies du Myanmar et d'autres partis politiques, notamment de l'United Nationalities Alliance, avec des membres du National Unity Party, ainsi qu'avec certains membres du corps diplomatique, de l'équipe de pays des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge.

3. Le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont été en rapport avec plusieurs États partenaires du Myanmar au sein de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) avant et après le neuvième Sommet de cette association, tenu à Bali (Indonésie) les 7 et 8 octobre. Ils ont également maintenu des contacts étroits avec d'autres membres intéressés de la communauté internationale.

## **II. Teneur des entretiens**

4. Dans sa réponse au Premier Ministre, et lors de son entretien avec le Ministre des affaires étrangères, le Secrétaire général a prudemment noté la possibilité que la feuille de route représente un pas en avant. Il a toutefois souligné que sous sa forme actuelle, elle demandait à être précisée, et a déclaré à ce propos qu'il comptait obtenir plus d'informations sur ce que le Gouvernement prévoyait de faire, dans ce processus, pour travailler en partenariat avec les représentants de tous les partis politiques, dirigeants nationaux et ethnies du Myanmar, et sur le calendrier de réalisation de la feuille de route. Il a fait valoir en outre qu'il était prêt à tout moment à faciliter un processus de réconciliation nationale et de démocratisation comportant des modalités qui permettent la participation véritable de toutes ces parties, y compris Daw Aung San Suu Kyi. Le Secrétaire général a encouragé le Gouvernement à communiquer les détails de la feuille de route et son calendrier de réalisation à son Envoyé spécial, qui devait se rendre au Myanmar du 30 septembre au 2 octobre.

5. L'Envoyé spécial a donc entrepris sa mission avec notamment pour objectifs :

- a) d'obtenir du Gouvernement des informations détaillées sur la feuille de route vers la démocratisation, et de connaître la réaction de Daw Aung San Suu Kyi et celle des partis des ethnies et autres partis politiques à cette feuille de route;
- b) d'encourager le Gouvernement à rendre aussi transparent et ouvert que possible

le processus défini dans la feuille de route; c) d'insister à nouveau pour que Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants et membres de la National League for Democracy (NLD) détenus après les événements du 30 mai retrouvent leur liberté de mouvement et d'activité politique.

6. Au cours de ses entretiens avec le Premier Ministre et le général en chef, l'Envoyé spécial a engagé le Gouvernement, pour que la feuille de route débouche sur un processus productif et crédible, à s'assurer rapidement la participation de toutes les parties intéressées, y compris Daw Aung San Suu Kyi et la NLD. Il a expressément incité le Gouvernement à inclure toutes les parties intéressées dès la première des sept étapes, préparant une nouvelle convocation de la Convention nationale. À ce propos, l'Envoyé spécial a demandé de rétablir sans délai la liberté de mouvement et d'activité politique de Daw Aung San Suu Kyi et des autres membres de la NLD détenus le 30 mai ou après cette date, en particulier des membres de son comité exécutif central. Il a suggéré en outre, en tant que première mesure destinée à faire de la Convention nationale un organe à la fois ouvert et crédible, d'élargir la composition de la Commission d'organisation de la Convention nationale, comité préparatoire, pour y inclure Daw Aung San Suu Kyi et des représentants des autres partis politiques, notamment la NLD.

7. Le Premier Ministre comme le général en chef ont déclaré que le Gouvernement était déterminé à appliquer la feuille de route. Le Premier Ministre, en outre, n'a pas rejeté globalement les suggestions de l'Envoyé spécial. Il a expliqué plutôt qu'outre la Commission d'organisation, le Gouvernement comptait réunir bientôt deux autres commissions pour préparer la reprise des travaux de la Convention nationale. Il a ajouté que bien que les préparatifs matériels de la reprise des travaux de la Convention nationale soient déjà en cours, il n'était pas en mesure pour le moment de faire des pronostics sur l'identité des personnes qui y participeraient, tant que les trois commissions n'auraient pas toutes été constituées et n'auraient pas délibéré des questions relevant de leur compétence. Le Premier Ministre n'a pas donné de calendrier pour la réalisation de la feuille de route, notant que la complexité de la situation ethnique à laquelle le pays faisait face empêchait le Gouvernement de prévoir combien de temps le processus exigerait. Il a fait valoir que les groupes d'insurgés qui avaient conclu des accords de cessez-le-feu avec le Gouvernement étaient encore autorisés à détenir des armes, et que si le Gouvernement ne faisait pas le nécessaire à une étape ou une autre de la feuille de route, ils reprendraient la lutte armée, plongeant une fois de plus le pays dans la guerre civile.

8. Pour sa part, le général en chef a promis que tous les milieux seraient représentés à la Convention nationale, et a fait observer que les rassemblements de masse qui avaient lieu dans l'ensemble du pays étaient une preuve du « mandat » que le peuple avait confié au Gouvernement pour l'application de la feuille de route.

9. Bien qu'en convalescence après une opération chirurgicale, Daw Aung San Suu Kyi reste forte, moralement et spirituellement. Elle a dit à l'Envoyé spécial qu'après un repos de deux à trois semaines, elle serait prête à s'entretenir de tout sujet avec le Premier Ministre, et demanderait la libération de tous les membres de la NLD détenus depuis le 30 mai – y compris la sienne et celle des membres du Comité exécutif central du parti (33 personnes, selon le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur), la réouverture de tous les bureaux de la NLD, et la réalisation, le moment venu, d'une enquête crédible sur les événements du 30 mai. S'agissant de la

feuille de route, elle a indiqué que la NLD n'avait pas encore été consultée. Elle a dit à l'Envoyé spécial connaître les réactions de la région aux événements du 30 mai.

10. Au cours de leurs entretiens avec l'Envoyé spécial, les représentants des partis des ethnies, des groupes participant au cessez-le-feu, et des autres partis ont été généralement favorables à la convocation de la Convention nationale pour autant que toutes les parties intéressées, y compris Daw Aung San Suu Kyi et la NLD, aient la possibilité d'y participer réellement, que la liberté d'expression soit garantie et qu'il leur soit permis de choisir leurs propres participants. Les représentants des ethnies ont en outre exprimé l'espoir que la Convention nationale puisse entamer dès le début un débat sur les dispositions constitutionnelles, et qu'elle offre le lieu d'une concertation tripartite. Le Secrétaire général relève aussi que nombre des ethnies qui ont conclu un cessez-le-feu avec le Gouvernement se sont récemment fait l'écho de ce sentiment.

11. Le Secrétaire général note que dans une déclaration du 7 octobre, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est dite favorable à une feuille de route qui ferait appel à la participation de « toutes les strates de la société ». Se fondant sur les consultations qu'il a tenues avec plusieurs pays de l'ANASE, l'Envoyé spécial a fait savoir au Secrétaire général que l'Association restait attachée à la levée rapide des restrictions imposées à Daw Aung San Suu Kyi et aux membres de la NLD, et à la reprise de la concertation entre toutes les parties en cause, comme il était dit dans le communiqué commun publié lors de la trente-sixième Réunion ministérielle de l'ANASE à Phnom-Penh les 16 et 17 juin.

### III. Conclusions

12. **Le Secrétaire général note que le Gouvernement a annoncé une nouvelle feuille de route en sept étapes vers la démocratisation; mais il n'a pas encore pris en compte les vues exprimées par un grand nombre de parties à l'intérieur du pays, en démontrant dans les faits que le processus défini dans la feuille de route ferait réellement appel à la participation et serait transparent, et – aspect prioritaire – en définissant un calendrier d'application de cette feuille de route. Il note aussi que la reprise des travaux de la Commission de travail pour l'organisation de la Convention nationale a été annoncée le 3 octobre, celle de la Commission de gestion pour l'organisation de la Convention nationale le 22 octobre, et qu'aucun membre de la NLD ou des partis des ethnies n'y participe.**

13. **La situation qui prévaut au Myanmar n'a donc pas connu de changement d'importance depuis que le Secrétaire général a publié son rapport de base (A/58/325). Il reste à accomplir des progrès tangibles vers la réconciliation nationale et la démocratisation : après plus de cinq mois, les appels du Secrétaire général à rendre à Daw Aung San Suu Kyi et aux autres membres de la NLD leur liberté de mouvement et d'activité politique n'ont toujours pas reçu de réponse positive. Les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour persuader le Gouvernement d'accepter de faire participer dès les premières étapes la NLD, les autres partis politiques et des représentants de toutes les ethnies du Myanmar au processus défini dans la feuille de route, et de fixer un calendrier pour l'application de cette dernière, n'ont pas encore abouti.**

14. Le Secrétaire général continue à penser que le seul moyen de garantir que le processus défini dans la feuille de route soit productif, crédible, et avance de manière stable et sans aléas est d'y faire participer dès le début tous les partis politiques, les dirigeants nationaux et les ethnies du Myanmar, ainsi que les autres strates de la société. Il est d'avis que les rassemblements de masse ne remplacent pas la participation active des partis politiques au processus de démocratisation et de réconciliation nationale. De plus, tout en connaissant les préoccupations du Gouvernement, il n'a pas changé l'évaluation présentée dans ses rapports précédents : le maintien de la stabilité, la préservation du caractère pluriethnique de la société du Myanmar, et les progrès vers la transition préluant au retour à la démocratie et à d'autres réformes hautement nécessaires sont des objectifs non seulement compatibles, mais aussi synergiques.

15. Le Secrétaire général tient donc à saisir l'occasion du présent additif pour demander à nouveau au Premier Ministre et aux autres dirigeants Gouvernementaux du Myanmar de lever immédiatement les restrictions restantes imposées à Daw Aung San Suu Kyi, aux autres dirigeants de la NLD et aux personnes détenues lors des événements du 30 mai, et de permettre à la NLD de rouvrir ses bureaux dans l'ensemble du pays. Il demande aussi au Gouvernement d'entamer une concertation de fond avec la NLD et les représentants de tous les partis politiques et ethnies du Myanmar, en vue d'une application authentique de la feuille de route. En conclusion, le Secrétaire général souligne qu'il croit fermement que ces mesures sont indispensables comme prélude à une démocratisation réussie. Il réaffirme aussi qu'il faut que son Envoyé spécial soit autorisé à se rendre au Myanmar le plus rapidement possible pour faciliter le processus de réconciliation nationale et de démocratisation.

---